

Procès-Verbal du conseil municipal du 20 mai 2025

Conseillers présents : Mesdames ANTON, DIMOND, GALIBERT, GROS, JEFFREDO, PLANAT, SUNE

Messieurs BOUDOURESQUES, CHRISTOPHEL, FONGARO, SALIÈGE, maire, SIGE,

Absents excusés Mme MORIN, M. VANGEL qui a donné pouvoir à Mme SUNE, M BEDNARSKI
qui a donné pouvoir à M.SALIEGE

Secrétaire de séance : Mme JEFFREDO

Approbation :

Le Procès-Verbal du CM du 15 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations :

22-2025 : Modification de l'appel d'offre concernant les travaux à l'Eglise St Julien

Monsieur le maire rappelle la délibération du conseil municipal du 17 Décembre 2024 portant sur les travaux à mener suite au diagnostic technique de l'église.

Les travaux ont été découpés en 13 tranches, dont les 6 premières tranches, portant sur les Chapelles et la Nef, sont considérées comme urgentes. Le montant total des travaux est estimé à 1 544 738,28 C H.T, soit 1 856 085,95 C TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en œuvre un marché de maîtrise d'œuvre en application des articles R2123-1 1°, R2431-1 et suivants du Code de la Commande Publique sous la forme d'un marché à procédure adaptée en vue de retenir un architecte du patrimoine conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, afin de confier à ce dernier la mission de « Restauration de l'Eglise ».

Le montant de cette prestation de maîtrise d'œuvre est estimé à 200 000€ HT, soit 240 000€ TTC.

Ce marché sera conclu à compter de sa notification mais ne démarrera que sur ordre de service prescrivant le démarrage des prestations. Le marché s'achèvera à la fin du délai de garantie de parfait achèvement des travaux portant sur la « Restauration de l'Eglise ».

La délibération est prise à l'unanimité.

23-2025 : Achat de terrain à ALOGEA

Le maire expose à l'assemblée la nécessité d'acheter les parcelles qui constituent le parc de jeux et le terrain de boules à la société ALOGEA.

Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la commune mais l'achat se fera à l'euro symbolique.

La délibération est prise à l'unanimité.

24-2025 : Transfert de crédit (6400€) du compte 2135 au 2116

Nous avons budgété 6400€ sur un compte de fonctionnement correspondant au relevage des tombes opéré par la société ESCANDE. Le comptable public considère qu'il s'agit d'un investissement. IL faut donc ouvrir un crédit de 6400€ sur le compte d'investissement 2116 en diminution du compte 2135.

Le maire demande l'autorisation de procéder à ce virement de crédit.

La délibération est prise à l'unanimité.

25-2025 : Vote des subventions aux associations

Chaque association de la commune a été reçue par le maire et la première adjointe afin de présenter son bilan d'activité et plus particulièrement son bilan financier et ses éventuels besoins en termes de subvention. Suite à ces échanges, une consolidation des besoins recensés a été établie pour l'ensemble des associations. Le maire demande à son conseil de se prononcer sur le tableau commenté en séance pour un montant total de 16630 €. Une fois ce tableau voté, les subventions ainsi déterminées pourront être versées.

La délibération est prise à l'unanimité

26-2025 : Achat d'un camion

Le maire demande au conseil de l'autoriser à acheter un camion benne de type FORD. La commune a une proposition commerciale pour un véhicule présentant un kilométrage de 43791 kms pour un montant TTC de 27 609.26 € TTC.

La délibération est prise à l'unanimité

27-2025 : Embauche de 8 jeunes pour l'été

Le maire demande l'autorisation de recruter comme chaque année 8 jeunes azillois âgés d'au moins 16 ans, pendant les mois de juillet et août.

Chaque jeune sera recruté sur un CDD de 15 jours à raison de 20h hebdo.

La délibération est votée à l'unanimité

28-2025 : Mission d'analyse SYADEN

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'intérêt de s'engager dans une démarche de développement des énergies renouvelables. Il précise que le Syndicat Audois d'Energies et du Numérique (SYADEN) met en œuvre des actions de conseil au profit des communes volontaires, conformément à la délibération n°2016-12 du 18 février 2016, décidant de mettre en place les missions d'accompagnement de projets d'énergies renouvelables.

Le SYADEN propose un service de Conseil en Energies Renouvelables dont les modalités ont été fixées par délibération n°2016-12 du Comité Syndical, en date du 18 février 2016.

L'analyse d'opportunité d'énergies renouvelables (ENR) est un service sur 1 an qui accompagne la collectivité dans son projet d'énergie renouvelable. Le conseiller ENR du SYADEN réalise les analyses techniques, administratives et financières du projet afin de déterminer sa faisabilité et sa cohérence au sein du territoire.

La collectivité doit s'engager à fournir un ou deux interlocuteurs pour suivre l'ensemble de la mission et à s'acquitter d'un forfait de 1 200 € pour une durée de 1 an.

Le maire demande à l'assemblée de l'autoriser à adhérer à la prestation d'analyse de projet énergie renouvelable (ENR) du SYADEN, pour le projet photovoltaïque au sol / photovoltaïque en toiture et de désigner Monsieur Christopel en tant que référent municipal.

La délibération est votée à l'unanimité

29-2025 : Mise à jour du prix des concessions au cimetière

Le maire expose que le prix actuel des concessions est le suivant : 220€ pour une place de 3 m2 et 250€ pour 6 m2.

Lorsque l'on met en regard le coût de relevage est respectivement de 250€ et de 500€.

De façon à au moins amortir le coût de relevage, le maire propose de passer le prix de la concession de 3m2 à 300€ et celle de 6m2 à 600€.

La délibération est votée à l'unanimité

Discussions / Informations

Point travaux : pas d'évolution depuis le dernier conseil municipal. Les projets sont finalisés, les demandes

de subvention sont faites. Nous devrions notamment avoir une réponse en mai concernant la demande de subvention du foyer municipal.

Permis de Louer : est effectif depuis le 1^{er} mai.

Budget citoyen

Le conseil se réjouit que l'association Azille Sports et Loisirs soit lauréate du budget citoyen 2025 initié par le Conseil Départemental. Cette installation dédiée à la pratique de l'athlétisme sera accessible à tous et offrira une opportunité qui n'existe pas ailleurs.

DPU

La liste des biens vendus sur le territoire communal a été envoyée avec la convocation.

Questions diverses

Jean Sigé expose que l'association des jardins a exprimé lors de sa dernière réunion le souhait de s'équiper d'un cabanon de jardin et pourrait prétendre à une subvention. Le maire répond que le président peut faire une demande de subvention accompagnée du projet et du bilan comptable de l'association. Cette demande sera ensuite examinée en conseil municipal.

Joëlle Galibert constate la présence de beaucoup de déjections canines dans la calade qui monte de la gare à la place César Franck. Elle fait également état du bruit occasionné par un quad qui remonte cette même calade la nuit. Le maire confirme que des investigations sont d'ores et déjà en cours. L'équipement en vidéo surveillance devrait permettre de pouvoir identifier à l'avenir les auteurs de ces infractions.

Chantal Planat s'alerte des messages qui tournent de temps en temps sur Facebook et plus particulièrement celui du groupe Azille Echanges et Entraide, ciblant un habitant. Le maire connaît la situation et en a échangé avec la gendarmerie. On ne peut que regretter que ce type de propos circule.

Marie-Françoise Gros demande où en est le dossier de la maison qui tombe en ruine rue du Parrau. Le maire répond que nous sommes dans l'attente d'un devis de l'entreprise Gerken. Ce sera soit la réfection de la toiture soit la démolition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h23.